Nord, arrondissement de Lille, 4° circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,096, dont le quart est 4,524.

Nombre des votants, 12,933.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,147. Suffrages exprimés, 11,786, dont la majorité absolue est de 5,894.

A obtenu:

M. des Rotours...... 10.554 voix.

Il n'avait pas de concurrent.

M. des Rotours a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. des Rotours, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées. — M. le baron des Rotours est admis.)

M. Chollet, rapporteur. — Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,849, dont le quart est de 4,212.

Nombre des votants, 12,327.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,956. Suffrages exprimés, 10,371, dont la majorité absolue est de 5,186.

A obtenu:

M. Mézières..... 10.290 voix.

Il n'avait pas de concurrent.

M. Mézières a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Mézières, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées. — M. Mézières est admis.)

M. Antonin Dubost, rapporteur. — Département du Nord, arrondissement d'Haze-brouck, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 15,249, dont le quart est de 3,813.

Nombre des votants, 11,603.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 478. Suffrages exprimés, 11,125, dont la majorité absolue est de 5,563.

Ont obtenu :

MM. de Frescheville...... 8.995 voix. Dausse..... 2.117 —

M. de Frescheville a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de Frescheville, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adop-

tées. — M. le général de Frescheville est admis.

M. Leydet, rapporteur. — Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville, circonscription unique.

Les élections du 22 septembre 1889, ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 26,113, dont le quart est de 6,528.

Nombro dos votonts 21 000

Nombre des votants, 21,896.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 386.
Suffrages exprimés, 21,510, dont la majorité absolue est de 10,756.

Ont obtenu:

MM. Viox (Camille), député sortant...... 10.984 voix. Michaud....... 10.480 —

Bulletins nuls ou voix perdues, 432. M. Viox (Camille) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suf-

frages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Viox, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées et M. Viox est admis.)

M. le comte Lemercier, rapporteur. — Département du Nord, arrondissement de Cambrai, 2° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Flectours inscrite 9

Electeurs inscrits, 25,243, dont le quart est de 6,305.

Nombre des votants, 20,868.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 312.
Suffrages exprimés, 20,556, dont la majorité absolue est de 10,279.

Ont obtenu:

MM. Déjardin (Ernest)..... 11.660 voix.

Petit...... 8.888 —

Demarly...... 8 —

M. Déjardin (Ernest) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Déjardin, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées. — M. Déjardin-Werkinder est admis.)

M. le marquis de Cornulier, rapporteur.

— Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy, 2° circonscription.
Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 15,589, dont le quart

est de 3,897.

Nombre des votants, 11,836.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 185.
Suffrages exprimés, 11,651, dont la majo-

Ont obtenu:

rité absolue est de 5,826.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin, qui a donné les résultats suivants:

Inscrits, 15,508.

Votants, 11,177. Suffrages exprimés, 10,893.

Ont obtenu:

M. Papelier a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Papelier satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées. — M. Papelier est admis.)

M. Gusman Serph, rapporteur.—Département de la Nièvre, arrondissement de Nevers, 1^{re} circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donne

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,025, dont le quart est de 5,757.

Nombre des votants, 17,103.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 399. Suffrages exprimés, 16,704, dont la majorité absolue est de 8,353.

Ont obtenu:

MM. Laporte (Gaston)...... 8.638 voix.

du Verne (Victor)..... 5.810 —
Thuriau (Henry)..... 2.234 —
Divers, bulletins nuls ou
voix perdues..... 428 —

M. Laporte (Gaston) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au

quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Laporte (Gaston), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en conse-

quence de valider son élection. (Les conclusions du 7° bureau sont adop-

tées. — M. Gaston Laporte est admis.)

M. Horteur, rapporteur. — Département de

l'Oise, arrondissement de Beauvais, 1re circonscription. Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 19,744, dont le quart

est de 4,936.

Nombre des votants, 16,744.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 381.
Suffrages exprimés, 16,373, dont la majorité absolue est de 8,187.

Ont obtenu:

MM. Boudeville (Charles-Alexandre)...... 9.306 voix.
Duchesne (Albert),..... 7.057

M. Boudeville a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Boudeville, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection. (Les conclusions du 7° bureau sont adoptées et M. Boudeville est admis.)

M.le baron Gérard, rapporteur.—Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul.